

BULLETIN D'INFORMATION N° 12

Séance du Conseil Municipal du 17 août 2009.

1) Remboursement bris de glace :

A la suite d'un bris de glace intervenu sur le tracteur communal, le Conseil Municipal autorise l'encaissement d'un chèque de 1039,79 € adressé par l'assurance.

2) Rapport annuel AEP Nay Ouest :

M. le Maire remet à chaque élu un exemplaire du rapport annuel 2008 établi par la SAUR pour le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Nay Ouest. Pour l'ensemble des 11 communes concernées, la consommation moyenne annuelle par abonnement est passée de 136 à 128 m³. La commune d'Asson compte 770 abonnés. Pour 2009, le prix de l'eau pour la collectivité est établi comme suit : part fixe à 29,50 € et part variable à 0,4631 € par m³. Le rapport qui fait également ressortir la bonne qualité de l'eau, est approuvé à l'unanimité.

3) Enquête publique Zoo d'Asson :

La prolongation de l'exploitation du parc zoologique nécessitait une enquête publique qui s'est déroulée du 8 juillet au 7 août. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette prolongation sous réserve que la situation en terme de bail, adduction d'eau et autres servitudes soit clarifiée entre les deux parties.

4) Repas cantine scolaire :

La société RTC révisé comme suit le prix des repas payés par la commune à compter du 1^{er} septembre : 2,82 € pour les enfants et 3,32 € pour les adultes ; soit une augmentation de 2 %. Suite à cette réévaluation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité une modification des tarifs qui s'appliquera aux usagers de la cantine scolaire : 2,55 € pour les enfants et 3,11 € pour les adultes.

5) Révision simplifiée du PLU :

Cette révision est rendue nécessaire afin de permettre l'implantation d'une déchetterie intercommunale sur un terrain classé en zone naturelle. La proposition est adoptée par 16 voix et une abstention. Guy Labarrère, propriétaire du terrain ne participe pas au vote.

La révision, conformément au code de l'urbanisme, fera l'objet d'une enquête publique. Dès à présent, les documents de révision simplifiée et de modification sont consultables en mairie.

6) Facturation assainissement :

Dans le cadre d'une construction nouvelle, il est décidé par 17 voix et 1 abstention de facturer le service assainissement à la date effective du branchement contrôlé par un élu, ou à défaut, un an après l'arrêté du permis de construire.

7) SIVU des berges du Béz et de l'Ouzom :

Par 15 voix pour et 3 contre, le Conseil Municipal décide, pour plusieurs raisons, de demander le retrait de la commune du syndicat.

Questions diverses :

- **Distribution des sacs poubelles :** pour des questions de commodité, elle se fera sur deux samedis et un vendredi à une date (avant la fin de l'année) et des conditions que nous communiquerons ultérieurement.

- **Containers** : nous enregistrons de nombreuses plaintes concernant le mauvais état des containers d'ordures ménagères, et le non respect des règles établies. Les foyers qui bénéficient du ramassage au porte à porte sont priés de conserver leurs poubelles jusqu'au jour du ramassage, le mercredi matin. Cela permettra aux autres une utilisation normale des containers pour le respect de l'hygiène et la diminution des nuisances.
- **École du Pont Latapie** : les travaux de réfection de la toiture sont terminés. Le toit et la charpente du préau sont à leur tour démolis (présence là aussi du capricorne) ; la reconstruction est prévue pour les vacances de Toussaint.

Quelques infos...

Elagage :

Il est rappelé à tous les propriétaires qu'ils sont tenus d'entretenir leurs haies et d'élaguer les arbres à l'aplomb de la voie publique.

Les peintres dans le village :

Le samedi 5 septembre, à partir de 9 heures, les passionnés de peinture pourront poser leur chevalet dans différents endroits de la commune et croquer le sujet de leur choix. Ceux qui apprécient le travail des précédents pourront les voir évoluer tout au long de la journée. Les œuvres seront exposées à 18 heures et certaines proposées à la vente.

Forum des associations :

Il se tiendra le samedi 12 septembre de 14 heures à 17 heures à la salle de l'Isarce. C'est l'occasion pour les associations de faire connaître leurs activités et pour les Assonnais de faire connaissance avec les bénévoles qui participent activement à la vie de la commune. Ce sera aussi l'occasion de se procurer les billets pour le concert de NADAU sur le stand des parents d'élèves de l'école du Bourg.

Journée du patrimoine :

Les Journées Européennes du Patrimoine 2009 auront pour thème : « Un patrimoine accessible à tous ».

Cette année, à Asson, les membres de l'association Histoire et Archéologie ont décidé d'accompagner dans une visite guidée tous ceux qui veulent en savoir un peu plus sur les charmes de notre village. Cette promenade, réservée aux piétons, se déroulera le dimanche 20 septembre. Pour cette journée découverte, rendez-vous à 10 h 00 sur la place St Martin devant la mairie ; retour au même endroit en fin d'après midi. Prévoir des chaussures de marche, une tenue imperméable (au cas où...) et ce qu'il faut pour un pique nique sur le site de l'oppidum. Pour une question d'organisation, il serait souhaitable que les personnes intéressées se fassent connaître au secrétariat de la mairie ou à l'occasion du forum des associations où vous pourrez prendre connaissance du circuit.

Téléthon :

Anne Cassoura, référente pour le Téléthon à Asson, invite les associations et autres volontaires à une réunion d'information et de préparation le jeudi 24 septembre à 20 h 30 au local associatif rue de Las Grabes.